

Auch : Les contrats de ruralité dans le Gers.

signature des conventions annuelles à la Préfecture .



Auch : Les contrats de ruralité dans le Gers.

LES CONTRATS DE RURALITE DANS LE GERS :

4 conventions annuelles, 74 projets pour 32,4 millions d'euros dont 10,6 millions de l'état (33%)

Les contrats de ruralité, conclus par l'État, s'adressent en priorité aux **PETR** (pôles d'équilibre territoriaux et ruraux). Les PETR sont des structures de coopération et d'animation comprenant un conseil syndical au sein duquel les EPCI à fiscalité propre qui le composent sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

Le Gers, comme le reste de l'ex-région Midi-Pyrénées, est intégralement couvert par ces PETR, déjà engagés avec la Région dans des Contrats régionaux uniques (CRU).

L'ensemble des territoires du Gers sont ainsi concernés par la démarche de contrat de ruralité :

- Le PETR du Pays d'Armagnac présidé par Mme Élisabeth MITTERRAND.
- Le PETR du Pays d'Auch présidé par Mme Céline SALLES, présidente de la communauté de communes d'Astarac Arros en Gascogne
- Le PETR du Pays Portes de Gascogne présidé par le sénateur Raymond VALL
- Le PETR du Pays Val d'Adour, à cheval entre le Gers, les Pyrénées atlantiques et les Hautes-Pyrénées, présidé par Jean-Louis GUILHAUMON , Vice-président de la région Occitanie
- Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne, principalement situé en Tarn et Garonne, inclut la communauté de communes des deux-Rives à laquelle appartient la commune gersoise de Saint-Antoine de Pont d'Arratz
- Le PETR Adour-Chalosse-Tursan, principalement situé dans les Landes, inclut la communauté de communes d'Aire sur l'Adour, dont les 10 communes de l'ouest gersois (Barcelonne du Gers...)



Signature des conventions à la préfecture du Gers entre l'état et les 4 PETR gersois.

Les 6 grandes priorités des PETR gersois :

- Accès aux services publics et marchands et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres. notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourg

- Attractivité du territoire : économie dont agriculture, numérique, tourisme, patrimoine naturel etc.
- Mobilités locales et accessibilité du territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale
- Volet coopération avec les grandes métropoles (PETR Portes de Gascogne).

Les partenaires des contrats de ruralité du Gers

La Région Occitanie : la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, s'engage aux côtés de l'État dans les contrats de ruralité. L'État et la Région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables.



Le Conseil départemental du Gers : dans le cadre d'un dialogue infra-territorial rénové, le Département a mis en place le « Contrat Départemental de Développement » (C2D), signé avec chaque EPCI à fiscalité propre, en vue de renforcer l'attractivité du territoire et d'accompagner l'émergence de projets structurants répondant aux besoins des populations.

La Caisse des dépôts et consignations : la Direction régionale Occitanie est signataire de l'ensemble des contrats de ruralité de la Région Occitanie. La formalisation de cet engagement permet d'apporter un éclairage sur les possibilités d'intervention à destination des territoires.

Pour en savoir plus cliquez : contrat de ruralité mode d'emploi.

Video : Mr le Préfet du Gers répond à nos confrères de RFM et HIT-FM 32